

DEPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

COMMUNE DE MONT S/S VAUDREY

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six juin à 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Paulette GIANCATARINO, Maire.

Nombre de conseillers		
En exercice	Présents	Votants
15	13	13

Présents : Bernard BERTHAUD, Marie-Hélène BILLOT, Stéphanie FAIVRE, Bernard FRAIZIER, Paulette GIANCATARINO, Liliane GOY, Nicolas KOEHREN, Thomas HUMBLOT, Christian MAGDELAINE, Christian SAINTHOT et Solène VILLET.

Date de Convocation :
17/06/2025

Absents : Sylvain CROZE, Arnaud LAVIGNE, Didier MOMBOBIER et Marie-Anne SALVADORI

Date d'Affichage :
30/06/2025

Pouvoir : Didier MOMBOBIER pour Liliane GOY et Marie-Anne SALVADORI pour Bernard BERTHAUD

N° : 2025/25

Secrétaire de séance : Liliane GOY

OBJET :

Procuration à La Poste pour le retrait et la réception du courrier recommandé

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la nécessité pour la commune de mandater une ou plusieurs personnes pour retirer et recevoir le courrier recommandé auprès de La Poste,

Considérant qu'il est dans l'intérêt du bon fonctionnement des services municipaux d'assurer la continuité de la réception des courriers recommandés adressés à la mairie,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : De donner procuration à tous les agents du secrétariat de la commune de Mont-sous-Vaudrey (actuellement Thomas GAILLARD, Edwige GAUCHET, Nathalie PAVLIK et Carole PLATHEY) afin qu'ils puissent retirer en bureau de poste ou signer lors de leur arrivée en mairie toutes les lettres recommandées et les colis adressés à la mairie.

Article 2 : Cette procuration est valable jusqu'au départ de l'agent, à compter de la date de signature de la présente délibération.

Article 3 : La Maire est chargée d'effectuer toutes les démarches nécessaires auprès des services de La Poste pour acter cette décision.

Ainsi fait et délibéré à la date susdite,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

La Maire,

Paulette GIANCATARINO



Envoyé en préfecture le 30/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le 30/06/2025



ID : 039-213903651-20250626-2025_25-DE